



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 13 DÉCEMBRE 2024

139^{ème} SÉANCE

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 139^{ème} séance le 13 décembre 2024 à 9h30 au siège de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai.

La séance était présidée par Monsieur le Président André FLAJOLET.

LISTE D'EMARGEMENT

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Député (Titulaire)	BEAURAIN José <i>(JO 22/11/2024)</i>	Excusé	
Député (Suppléant)	TANGUY Jean-Philippe <i>(JO 22/11/2024)</i>	Excusé	
Sénateur (Titulaire)	CARDON Rémi	Présent	
Sénateur (Suppléant)	<i>DEMILLY Stéphane / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
Régions / Hauts de France	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	Mandat à Mme SAVAREGO
	VANNOBEL Bernadette	Excusée	
Départements / Nord	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	
Départements / Aisne	MOLET Delphine	Excusée	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)	STOTER Jean-Jacques	Présent	
	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	<i>MALLET Dominique / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
	ROUZE Thierry	Présent	
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	FLAMENGT Georges	Présent	
	STAELEN Edith	Présente	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
	<i>PAGERIE Marie-Claude / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
	RAOULT Paul	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	TELLIEZ Nathalie	Présente	
	BEZRARD Alain	Excusé	
	LEMAIRE Patrick	Présent	
	OGIEZ Gérard	Présent	
Communes du littoral ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes du littoral	SAVAREGO Isabelle	Présente	
	<i>DACHICOURT Pierre-Georges / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
	RINGOT Bertrand	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Excusée	
	FLAJOLET André - Président du CB	Présent	
	LECLERCQ Jérôme	Excusé	
	<i>LESNE Marie-Sophie / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
	MAMETZ Danielle	Présente	
	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FONTAINE Jean-Paul	Excusé	

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	LUGEZ Geneviève	Excusée	
	HUGENTOBLER Eric	Présent	
	PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	BIGNON Jérôme	Excusé	
	BURROW Coralie	Présente	
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc - Vice-Président du CB	Présent	
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
	SAILLIOT Pascal	Présent	
Instances cynégétiques	REGIN Simon	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
	SIX Alain	Présent	
Personnes qualifiées	FACT Olivier	Excusé	
	MORICE Laurence	Excusée	
	NORRANT Caroline	Présente	
	LEDOYEN Alexandre	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)			
Agriculture	CRETE Françoise	Excusée	Mandat à M.LEVEUGLE
	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique	PROUST Jean-Louis	Excusé	
Sylviculture	ANSELIN Hubert / Vacant (En cours de remplacement)		
Aquaculture	TROIN Bernard	Présent	
Pêche maritime	RICARD Morgane	Excusée	
Conchyliculture	QUINAULT Philippe / Vacant (En cours de remplacement)		
Tourisme	LEPINE Francis	Présent	
Industrie	VERMEULEN Marc	Présent	
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	BOUCHAIN Judith - Vice-Présidente du CB	Présente	
	LE SERRE Odile	Présente	
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	VASSANT Charlotte	Présente	
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	MATHIEU Thibaud	Excusé	Mandat à M.VERMEULEN
Distributeur d'eau	MESSERIG Jean-Philippe	Présent	
Producteur d'électricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie (HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand			Mandat DREAL
DREAL HDF, délégué de Bassin LABIT Julien <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par : Mme CLERMONT-BROUILLET Florence, Accompagnée de : M. RAOUL Christophe, M. PREVOST Olivier, Mme GAFFET Nathalie et M. CLERC François
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. GRAVES Arnault
DRAAF HDF DESMET Björn <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord MORDACQ Franck <i>ou son représentant</i>		Excusé	
Rectrice de région académique CABUIL Valérie <i>ou son représentant</i>		Excusée	Représentée par M. IMPORTUNO Frédéric
Directeur Interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord THOMAS Hervé <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. CZEKANSKI Cyril
Directeur Territorial NPDC de VNF RYCKEBUSCH Gilles <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. BOURSEAU Mathieu
Directeur Régional HDF du BRGM DAUPLEY Xavier <i>ou son représentant</i>		Excusé	Mandat DREAL
Directeur Délégué de l'IFREMER DANIEL Jean-Marc <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. HARLAY Xavier
Délégué Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres VAN DE MAELE <i>ou son représentant (Directeur du CELRL)</i>		Excusé	Représenté par Mme MELENEC Gwenaële
Directeur de l'ARS des HDF GILARDI Hugo <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par Mme FIORI Marie
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque GEORGES Maurice <i>ou son représentant</i>		Excusé	
Directeur Régional de l' OFB HDF M. BERTRAND Patrick <i>ou son représentant</i>		Présent	
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord FERET Luc <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. LEVARDON Brian
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC BARDY Catherine <i>ou son représentant</i>		Présente	
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Représentant titulaire au CA	PENISSON Bruno	Présent	
Représentant suppléant au CA	VERHAEGHE Séverine	Présente	
Membres Consultatifs			
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Excusée	
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (CA)	LIARD Stéphane	Excusé	
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie	DINGREMONT Benoît	Excusé	
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	GAUME Bertrand	Excusé	
Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	MATYKOWSKI Isabelle	Présente	

Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRAYONER Pierre	Présent
DECAMBER Zoé	Présente
DOUFIET Aurélien	Présent
BRASSON Sophie	Présente
DUVIVIER Isabelle	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
BERLIOU Christine	Présente
VALENTIN Raphaël	Présent
BECHEREAU Yoël	Présente
BOYARD Florentin	Présent
Externes	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV - H2COM)	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	1.2	Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Comité de Bassin Artois-Picardie du 15 octobre 2024	X			Adoption à l'unanimité
	1.3	Validation du procès-verbal de la dernière CPAIDD du 8 novembre 2024	X			Adoption à l'unanimité
2		Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Groupe de travail du Comité de Bassin Artois-Picardie du 3 septembre 2024	X			Adoption à l'unanimité
3		Avis du comité de bassin dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) du bassin Artois-Picardie	AF		X	Avis favorable à l'unanimité moins 1 voix contre (Mme VASSANT) sous réserve de garder la Laquette dans le réseau de surveillance individualisé

ORDRE DU JOUR

Points décisionnels

1 - Fonctionnement et Approbations

1.1 - Calendrier des instances 2025

1.2 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Comité de Bassin Artois-Picardie du 15 octobre 2024

1.3 - Validation du procès-verbal de la dernière Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 8 novembre 2024

2 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Groupe de travail du Comité de Bassin Artois-Picardie du 3 septembre 2024

3 - Avis du Comité de Bassin dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) du bassin Artois-Picardie

Points d'information

4 - État des Lieux

4.1 - Point d'étape sur les avancées de l'état des lieux

4.2 - Concertation technique sur l'état des lieux

4.3 - Bilan du programme de Mesures à mi-parcours

5 - Restitution de l'évaluation de politique publique sur les cours d'eau

6 - Restitution de l'étude de suivi scientifique minimal réalisée au droit des travaux sous maîtrise d'ouvrage Agence

7 - État d'avancement de l'étude état des lieux socio-économique

8 - Bilan et perspectives en matière d'action internationale

9 - Bilan et perspectives en matière de mobilisation de la jeunesse

10 - Les aires éducatives

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président André FLAJOLET ouvre la séance à 9 h 34. Il déclare que le quorum est atteint.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres intégrant le Comité de Bassin : Monsieur PROUST (agriculture biologique) et Monsieur REGIN (instances cynégétiques) et salue Monsieur MESSERIG (distributeur d'eau) qui met un terme à ses activités et sera présent en Comité de Bassin pour la dernière fois. Enfin, il félicite Monsieur STOTER, successeur au sein de l'EPTB Somme-AMEVA de Monsieur LENGLET qui s'est éloigné des responsabilités pour des raisons de santé. Monsieur STOTER a en charge, sous l'égide du préfet de région, de mener à bien le projet d'élargissement des compétences d'un EPTB ayant montré ses capacités et qui peut, certainement, aller beaucoup plus loin.

1 - FONCTIONNEMENT ET APPROBATIONS

POINTS DÉCISIONNELS

1.2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 15 OCTOBRE 2024

M. le Président FLAJOLET s'enquiert d'éventuelles observations sur la rédaction du procès-verbal et du relevé de décisions du Comité de Bassin du 15 octobre 2024.

Remarques et débats :

M. DEFLESSELLE fait observer que le compte-rendu indique que les deux redevances existantes sont remplacées par trois autres. Les collectivités ont reçu l'avant-veille du Comité un courrier de l'EPTB de Somme-AMEVA leur demandant de prendre les délibérations nécessaires à l'application de cette nouvelle redevance en 2025. Il pensait que la délibération de l'Agence était suffisante.

M. le Président FLAJOLET indique que l'Agence n'a pas qualité à porter des jugements sur l'action de l'EPTB.

M. DEFLESSELLE en convient, mais rétorque que cela signifie que cette redevance ne pourra pas être mise en place en 2025 sans une délibération. Il estime que l'Agence aurait pu les alerter plus tôt.

M. le Président FLAJOLET répond que l'Agence a fait son travail. Aux instances intermédiaires de faire le leur.

Mme MATYKOWSKI propose à Monsieur DEFLESSELLE d'évoquer cette question en aparté du Comité de Bassin. Elle rappelle les nombreux webinaires qui ont été consacrés à la réforme des redevances en 2024 : présentation générale de la réforme le 11 juin, présentation aux administrateurs le 9 juillet, présentation des redevances de performance aux services techniques des collectivités le 25 septembre, présentation aux services en charge de la facturation le 18 octobre, présentation aux industriels le 8 novembre. Une délibération est effectivement nécessaire pour fixer la contre-valeur des nouvelles redevances de performance que l'Agence a estimée à 0,02 € dans la mesure où les coefficients de performance sont neutralisés la première année. En effet, la part de la performance équivaut à la soustraction de 80 % des 0,10 € approuvée en Comité de Bassin du 15 octobre dernier. Elle confirme qu'une délibération est nécessaire.

M. le Président FLAJOLET procède au vote.

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Comité de Bassin du 15 octobre 2024 sont adoptés à l'unanimité

1.3 - VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 8 NOVEMBRE 2024

M. le Président FLAJOLET s'enquiert d'éventuelles observations sur la rédaction du procès-verbal de la dernière CPAIDD du 8 novembre 2024.

Pas de remarque.

M. le Président FLAJOLET procède au vote.

Le procès-verbal de la dernière Commission Permanente de l'Action Internationale et Développement Durable du 8 novembre 2024 est adopté à l'unanimité

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 3 SEPTEMBRE 2024

M. le Président FLAJOLET s'enquiert d'éventuelles observations sur la rédaction du procès-verbal et du relevé de décisions du Groupe de Travail du Comité de Bassin du 3 septembre 2024.

Pas de remarque.

M. le Président FLAJOLET procède au vote.

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Groupe de travail du Comité de Bassin Artois-Picardie du 3 septembre 2024 sont adoptés à l'unanimité

POINT D'INFORMATION

1.1 - CALENDRIER DES INSTANCES 2025

Madame MATYKOWSKI présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°1.1 « calendrier des instances 2025 ».

Elle précise que le calendrier des instances 2025 est moins chargé que celui de 2024 puisqu'il n'y a pas de nouveau Programme d'Intervention à élaborer. Il reste néanmoins assez lourd sur le volet « eau » et « état des lieux ». Ce calendrier permet de réserver d'ores et déjà les dates mentionnées.

En complément du calendrier, Madame MATYKOWSKI évoque le pot de miel de l'Ostrevent offert aux membres du Comité de Bassin. Il est le fruit du parrainage de l'Agence avec « un toit pour les abeilles », une structure ayant pour vocation le maintien de l'apiculture en difficulté. 15 000 apiculteurs ont disparu durant les dix dernières années. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et environnementale, l'Agence de l'Eau a parrainé deux ruches en 2024, dans l'Ostrevent et en Picardie. Depuis 2010, 20 000 ruches, soit 80 millions d'abeilles, ont été parrainées par 125 000 particuliers et 5 200 entreprises grâce à cette structure. Elle rappelle que 80 % des cultures ont besoin de la pollinisation des abeilles. Ce miel est aussi un remerciement symbolique aux membres du Comité pour cette année particulièrement dense en nombre d'instances.

Mme MATYKOWSKI poursuit en rappelant les nombreux échanges concernant la volumétrie du 12^{ème} Programme dans le cadre du projet de loi de finances 2025 avec l'amendement déposé concernant une reprise de trésorerie sur le budget des Agences. Ces discussions devraient reprendre début 2025. À ce titre, Monsieur le Président FLAJOLET avait d'ailleurs sollicité les députés et les sénateurs pour qu'ils aillent dans le sens d'un abandon du prélèvement envisagé en mettant en avant les efforts du bassin notamment en matière de prévention des inondations. Elle évoque le comité de suivi inondations qui s'est tenu vendredi dernier où l'implication de l'Agence a été hautement saluée par l'ensemble des partenaires. Les 23 M€ dédiés aux inondations signifient que cette somme n'a pas pu être engagée sur d'autres dossiers en 2024 qui seront reportés sur 2025. Au-delà de cette ponction sur la trésorerie, l'Agence débute avec une dette vis-à-vis du budget 2025.

Pas de remarque concernant le calendrier des instances 2025.

Arrivée en séance de Madame VASSANT à 9 h 40

POINT DÉCISIONNEL

3 - AVIS DU COMITÉ DE BASSIN DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE PRÉVISION DES CRUES (SDPC) DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Madame GAFFET présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°3 « Avis du Comité de Bassin dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) du bassin Artois-Picardie ».

Arrivées en séance de Madame MAMETZ, Monsieur FLAMENGT à 9 h 51, Madame TELLIEZ à 9 h 59.

Remarques et débats :

Mme STAELEN ne comprend pas qu'il soit question, ici, d'élargissement du réseau, alors que la station Vigicrues installée sur la commune de Steenvoorde (59) a été supprimée pour être remplacée par un nouveau système moins précis et dont les données ne sont pas disponibles à l'instant T contrairement à Vigicrues.

Mme VASSANT demande si les chambres d'agriculture ont été consultées, car elles sont, en effet, largement concernées en matière de prévention. Les autres remarques portent sur les appareils de mesure souvent limités à 50 m³/s. Dès lors où le débit est dépassé, lors d'une crue centenaire ou exceptionnelle, il est impossible d'avoir des informations correctes au regard des capteurs déduisant la hauteur de la rivière en fonction du débit et inversement. Les représentants du monde agricole souhaiteraient connaître les véritables données, hauteur ou débit, des mesures de Vigicrues.

Elle ignore si la consultation a été menée en Seine-Normandie, en revanche, l'entente Oise-Aisne aurait souhaité l'ajout de certains capteurs sur la cartographie, ce n'est pas le cas. Or, ils souhaitent réintégrer le système. L'Aisne et certains autres territoires des Hauts-de-France connaissent encore des inondations. Il est exclu de continuer avec un système qui n'est pas préventif pour les agriculteurs. Des élevages sont mis en difficulté avec du bétail dans les prés où l'eau arrive extrêmement vite sans alerte préalable malgré un abonnement au système Vigicrues flash et leur vigilance dès qu'il pleut. Aucune indemnité n'est accordée aujourd'hui en réponse à ce dysfonctionnement et aux conséquences des inondations sur le bétail comme les avortements. Les agriculteurs demandent des réponses sur le fonctionnement général de Vigicrues qu'ils jugent insuffisant. Elle rappelle que le monde agricole est le premier rempart qui protège les villes contre les inondations.

Enfin, elle souhaite rétablir une vérité : dans les Hauts-de-France, 64 % des cultures, par exemple, les céréalières ne sont pas pollinisées par les abeilles, mais par le vent.

M. le Président FLAJOLET fait une remarque sur la rivière de la Laquette, nœud central de tous les problèmes sur le bassin de la Lys : Lys amont, Lys rivière, Lys canalisée. Il n'est pas persuadé qu'il faille se dispenser de cet indicateur.

Mme MATYKOWSKI évoque le comité de suivi des inondations qui s'est tenu le vendredi précédent où les préfets ont fait le point sur les indemnités. Le bilan des inondations de l'hiver 2023-2024 s'élève à 293 M€ mobilisés par l'État et l'Agence de l'Eau soit 31 M€ de plus que le dernier bilan réalisé fin octobre. La part d'indemnisation pour l'agriculture s'élève quant à elle à 57,8 M€ même si elle ne répond sans doute pas à tous les points soulevés par Madame VASSANT.

Enfin, elle mentionne les deux jours du Forum d'information sur les Risques Majeurs qui s'est déroulé à Arras, les 11 et 12 décembre, où les inondations du Pas-de-Calais ont été abordées sous l'angle de la gestion de crise et de la résilience.

Mme GAFFET répond aux différentes questions de Madame VASSANT :

- Elle confirme que la délibération et l'avis sur le schéma directeur de prévision des crues de l'Entente Oise Aisne ont bien été entérinés lors du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui s'est tenu la semaine précédente.
- La demande d'ajouter la station de Thiernu (02) au dispositif Vigicrues sur l'affluent de la Serre, a bien été prise en compte même si elle ne concerne pas le bassin Artois-Picardie, mais celui de Seine-Normandie.
- Concernant la fiabilité des critères « hauteur » vs « débit », elle précise que la plupart des stations convertissent la hauteur en débit avec une courbe de tarage. En effet, ce sont les données les plus fiables à l'exception de quelques stations débitométriques où la hauteur et les débits font l'objet de mesure, par exemple sur le bassin de la Somme, sur les stations d'Aire-sur-la-Lys, d'Armentières ou de Bousbecque, toutes situées sur la Lys.
- Elle explique que la limitation à 50 m³/s peut être, sur certaines stations, liée à la courbe de tarage et la conversion hauteur/débit. En effet, le caractère exceptionnel des crues de 2023 a dépassé les courbes de tarage, a dépassé les niveaux les plus hauts jamais enregistrés malgré les 50 cm de marges sur les plus grandes hauteurs connues. Certains capteurs ont été noyés et rehaussés en continu en cours d'épisode. Les courbes de tarage ont été extrapolées en milieu d'année en direct par les hydromètres de terrain avec une équipe sur place, trois nuits d'affilée, sur les bassins de la Liane, puis de la Hem et de l'Aa afin de communiquer les données de capteurs noyés. Elle souligne l'énorme travail de terrain mené pour essayer d'éviter autant que possible les ruptures de données, ce qui n'a pas été possible sur certaines stations comme sur la Course à Estrée (62) où une digue menaçait de rompre. La route coupée par les forces de l'ordre interdisait l'accès au capteur submergé. Elle insiste sur l'objectif de Vigicrues et des unités d'hydrométrie qui est de fournir une donnée la plus fiable et qualitative possible.
- Elle confirme que le département de l'Aisne est actuellement placé en vigilance jaune. La crue qui se propage, depuis vendredi, de l'Oise amont à l'Oise moyenne a nécessité une alerte.

En réponse à Mme STAELEN, concernant la suppression de la station de Steenvoorde, elle précise qu'une nouvelle station, celle d'Houtkerque (59) sur l'Ey Becque, en aval de Steenvoorde, a été ajoutée au dispositif Vigicrues.

Monsieur CLERC complète la réponse à la question de Madame STAELEN en précisant que sur l'Ey Becque, affluent de l'Yser, la DREAL suit la station millimétrique de Steenvoorde. Cette dernière a enregistré une crue record, les 6 et 7 novembre 2023, ayant entraîné une inondation massive de cette commune. Non seulement cette station est régulièrement vandalisée, mais elle ne permet pas d'obtenir les débits complets issus de l'Yser. Un outil hydrométrique a été mis en place dès 2019 pour rationaliser l'implantation des stations à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il est apparu opportun que les stations de l'Yser soient proposées en transfert à l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) et non supprimées. Ce point fait l'objet d'une convention entre l'USAN et Steenvoorde. Cette station ne sera pas supprimée en tant que telle. Même si la DREAL n'en assure plus la gestion, elle en conserve néanmoins la maintenance au profit du syndicat mixte et de la commune.

Concernant plus largement le bassin de l'Yser, il existe une étude transfrontalière notamment avec la province de Flandre occidentale visant à mettre en place un système d'alerte locale à l'échelle du grand bassin de l'Yser. Un tiers des superficies est en France, deux tiers en Flandre. La population flamande a subi aussi les crues majeures de novembre 2023. Cet événement a renforcé l'intérêt de s'associer pour créer un système d'alerte commun à l'échelle transfrontalière. Le projet INTERREG IV vise à compléter les données de bathymétrie des différents cours d'eau qui seront prises en charge financièrement, si le projet est retenu, dans le but de compléter la connaissance du terrain, réaliser le modèle sur le grand bassin de l'Yser et construire un système d'alerte locale avec un calage de seuil d'avertissement.

Mme GAFFET souhaite compléter sa réponse à Madame VASSANT en précisant que la Chambre d'Agriculture ne fait pas partie des entités qui, réglementairement, doivent être consultées. Elle ne l'a pas été, ni sur le bassin Seine-Normandie, ni sur celui d'Artois-Picardie. En revanche, le Comité de Bassin a fait remonter les avis sur ce document.

En réponse à Monsieur le Président FLAJOLET, elle précise que la Laquette ne sera plus surveillée de manière individualisée à horizon 2030, mais sera regroupée sur une zone de vigilance « bassin de la Lys » avec tous les cours d'eau de la Lys qui feront l'objet d'un bulletin expertisé. En revanche, il n'y aura pas de prévisions chiffrées sur la station de Witternesse, même si la Laquette a encore connu des inondations les jours précédents. L'ambition est de prioriser les secteurs où il y a le plus de populations en zones inondables et de fournir un service gradué en fonction des enjeux présents sur le territoire.

M. le Président FLAJOLET invite à conserver la station de la Laquette si tel est l'objectif.

M. BARBIER rappelle que son territoire a énormément souffert des inondations de l'hiver dernier. L'échelle millimétrique sur le canal des Voies Navigables de France peut indiquer le marais audomarois en vert alors que des maisons sont encore inondées. Il faut arriver à changer le niveau d'information pour mettre en sécurité la population qui n'est pas toujours composée de résidents permanents afin qu'elle puisse intervenir. En effet, la particularité du marais audomarois est le stockage d'une quantité d'eau plus ou moins grande entre son delta et son bassin-versant. Que l'eau s'écoule sur le delta et le bassin amont ne signifie pas que les habitations ne sont pas sous un mètre d'eau. Il a demandé à plusieurs reprises de changer le code couleur afin d'assurer la sécurité des populations.

M. LEVEUGLE fait observer qu'il est un élu du service environnement de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais et Hauts-de-France en charge de différents dossiers. Il estime dommageable qu'avec 70 % de la SAU et le rôle de rempart évoqué par Madame VASSANT, le monde agricole ne soit pas au minimum consulté sur ces sujets. Il fait observer que les agriculteurs via leurs outils connectés connaissent précisément la pluviométrie, les prévisions, la planification à l'heure près de leur journée de travail. Le premier bouclier étant Vigicruves, il salue l'extension du système de surveillance, mais il invite à travailler également sur le volet « entretien ». En effet, l'information est la première protection des agriculteurs.

M. OGIEZ pose la question du contrôle de l'implantation des stations de surveillance afin de s'assurer de leur efficacité au regard des ouvrages réalisés.

Mme GAFFET répond qu'un nouvel audit hydrométrique est prévu en 2025 afin de revoir le parc de stations sur l'ensemble du territoire métropolitain dans le cadre du projet de couverture totale du territoire. À l'heure actuelle, il existe des réévaluations de courbes de tarage, courbes de transformation de hauteur en débit lors d'index de zone d'expansion de crue ou des travaux réalisés le long des cours d'eau afin d'en préserver la fiabilité. Quelques ouvrages impactent effectivement les stations. Celles-ci ont été déplacées comme celle de Bambeckue (59) ou d'Hesdin (62). Toutefois, l'opération de couverture totale signifie surtout une expansion du parc de stations comme à Albert (80), sur l'Ancre, sur le bassin de la Somme, un doublement des stations de la plaine de la Lys qui sont des stations VNF par des stations DREAL sur Saint Venant - Merville ou encore l'installation d'une station sur la Bourre à Merville (59) au niveau du Pont à Loup. Tous ces exemples illustrent le développement des stations sur les futurs tronçons surveillés de manière individualisée.

M. le Président FLAJOLET demande d'intégrer la Laquette à cet avis.
Il procède au vote.

L'avis du comité de bassin dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) du bassin Artois-Picardie reçoit un avis favorable à l'unanimité moins 1 voix contre (Mme VASSANT) sous réserve de garder la Laquette dans le réseau de surveillance individualisé

POINTS D'INFORMATION

4 - ÉTAT DES LIEUX

Monsieur EUVERTE et Monsieur RAOUL présentent, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°4 « État des Lieux ».

4.1 - POINT D'ÉTAPE SUR LES AVANCÉES DE L'ÉTAT DES LIEUX

Monsieur EUVERTE présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°4.1 « Point d'étape sur les avancées de l'état des lieux ».

Pas de remarque.

4.2 - CONCERTATION TECHNIQUE SUR L'ÉTAT DES LIEUX

Monsieur EUVERTE présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°4.2 « Concertation technique sur l'état des lieux ».

Remarques et débats :

M. le Président FLAJOLET note que, progressivement, l'Agence va à la rencontre de tous les publics sans exception. Il est important de réussir cet objectif et de ne pas rester dans l'entre-soi. L'eau est devenue un sujet tellement important, en haut de l'agenda politique, en haut des préoccupations de la population, quelles que soient les professions. Il lui semble important que chaque membre du Comité milite pour que le maximum d'habitants puisse aller s'exprimer et que chacun garde un œil sur la plate-forme CYCLOPE.

Mme MATYKOWSKI rappelle qu'une consultation ouverte au grand public se déroule du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025 sur les questions importantes pour le SDAGE, de même qu'une consultation pour le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Mme VASSANT demande qui, sur CYCLOPE, sera chargé des réponses.

M. le Président FLAJOLET répond que les services de l'Agence de l'Eau compileront les données et feront une synthèse.

M. EUVERTE précise que les remarques collectées seront analysées en Secrétariat Technique de Bassin (STB) de manière à voir comment modifier l'état des lieux. Il est en effet le point 0 sur l'état des masses d'eau et le niveau des pressions. Il doit leur permettre, ensuite, d'ajuster leur vision sur la santé du bassin Artois-Picardie notamment sur le niveau des pressions. L'objectif est un retour volontaire de données techniques afin de parfaire la caractérisation du bassin. La liste des remarques sera restituée en instance de bassin durant le dernier trimestre de l'année 2025.

Mme VASSANT demande confirmation que les données seront factuelles, vérifiées, documentées et non de l'ordre du ressenti.

M. EUVERTE répond qu'il s'agit de l'objectif recherché.

Mme MATYKOWSKI observe plus largement que la question des données a fait l'objet d'un groupe de travail en septembre, notamment sur le fait d'en disposer lorsqu'elles ont été financées par des fonds publics.

M. STOTER demande en quoi consiste l'inscription permettant de donner un avis et si les critères sont un gage du sérieux des énoncés de l'avis porté.

M. EUVERTE précise qu'il s'agit d'une adresse mail avec la recherche du nom de l'institution permettant ainsi d'échanger. L'organisation est nationale.

M. STOTER objecte qu'il ne s'agit pas forcément d'une institution puisque la concertation est ouverte à tous y compris aux particuliers.

M. le Président FLAJOLET explique que deux phénomènes se conjuguent. Auparavant, les données étaient issues d'un cénacle restreint où la population n'était pas interrogée. Il a été décidé aujourd'hui d'élargir la consultation. Les données seront donc, pour partie, subjectives. Le rôle de l'Agence est de faire la part des choses, synthétiser, objectiver et faire qu'in fine, ce ne soit pas l'opinion qui triomphe comme souvent en période de crise, mais le savoir ou l'état des lieux du savoir à un moment donné. L'inscription répond donc à un besoin de traçabilité des données reçues.

M. EUVERTE répond à l'interrogation de Monsieur STOTER sur la traçabilité d'une adresse mail en précisant que la concertation est un travail d'équipe technique. Elle vise les acteurs de l'eau qui œuvrent aujourd'hui à la politique de l'eau afin qu'ils apportent leurs connaissances et donnent leurs avis techniques. L'Agence souhaite aller chercher des faits par le biais de cette concertation. Cette démarche est différente d'une consultation sur les enjeux où l'avis de la population est sollicité sur le document. Il s'agit aujourd'hui d'élaborer un état des lieux et non de demander un avis.

M. DOLLET précise que cette concertation avait été menée, par le passé, par la sollicitation d'un groupe de travail plus restreint, avec l'invitation d'administrations compétentes dans le domaine de l'eau et intéressées pour clarifier et sécuriser la donnée disponible.

Cet outil permettra, en l'occurrence, d'élargir davantage cette concertation à l'ensemble des administrations. Il ne s'agit pas d'une consultation telle qu'elle vient de débiter le 25 novembre. La consultation en cours s'adresse à deux publics : celle au grand public qui va durer six mois, de l'autre, une consultation destinée à un public institutionnel qui durera quatre mois. C'est la différence entre les deux. Raison pour laquelle, afin de les différencier, l'une s'appelle concertation et non consultation. Elle sera travaillée avec des techniciens et les administrations.

Enfin, il indique que CYCLOPE signifie « Cycle Opérationnel pour la Planification de l'Eau ».

4.3 - BILAN DU PROGRAMME DE MESURES À MI-PAROURS

Monsieur RAOUL présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°4.3 « Bilan du programme de mesures à mi-parcours ».

Remarques et débats :

M. DEFLESSELLE demande au sujet du bilan financier du PDM si l'eau potable fait partie du volet « assainissement ».

M. RAOUL répond que l'eau potable est dans le volet « ressources ».

M. RAOULT remarque que le taux de consommation des crédits le moins élevé est celui de l'assainissement. Il le répète une nouvelle fois, accorder un taux de 20 % pour une station d'épuration est très nettement insuffisant. Les acteurs devant en assumer le financement sont en difficulté financière. Il s'exaspère de voir les bâtiments publics subventionnés à 80 % tandis que les stations d'épuration le sont péniblement à 20 % alors qu'elles jouent un rôle décisif dans le maintien des milieux naturels. Il est inquiet du nombre de stations arrivées en fin de vie, 30 ans, et qui doivent être refaites sachant que les coûts des travaux ont augmenté de 50 % sur les trois dernières années. Il estime qu'ils n'avancent pas assez vite sur ces infrastructures essentielles aux milieux naturels. Les élus souhaitent le faire, encore faut-il en avoir les moyens financiers. Les dossiers importants prévus sur la MEL vont engager des crédits conséquents. Cela signifie que les travaux n'ont pas été réalisés avant alors qu'ils auraient dû l'être. Il a le sentiment que le problème est traité à la légère. Il voit les diagnostics communiqués avec satisfaction sur le grand cycle de l'eau qui dispose de plus de crédits que le petit cycle, sur le financement de la biodiversité – certes importante – mais tout cela est pris en charge par la facture d'eau.

Il rappelle que les Agences de l'Eau ont été créées pour s'assurer de la distribution de l'eau potable dans toute la France et notamment les zones rurales, puis pour l'épuration des eaux usées. D'élargissement de compétences en élargissement de compétences, les fondamentaux des Agences, la distribution et le traitement des eaux usées, ont fini par être oubliés dans la répartition des crédits. Il estime que la situation est de pire en pire.

M. le Président FLAJOLET propose que Madame MATYKOWSKI communique des chiffres afin d'imager la réflexion de Monsieur RAOULT.

Madame LEVEUGLE intervient pour faire remarquer que les dépenses affectées au grand cycle de l'eau favorisent également les stations d'épuration en rénovant les zones humides qui permettent une meilleure infiltration. Cela signifie moins d'eau dans les réseaux et donc moins d'eau dans les stations lors des précipitations. Elle concède qu'il s'agit d'une vision à long terme, mais elle estime qu'une vision globale est nécessaire. Le grand cycle sert aussi le petit cycle.

M. RAOULT fait valoir les 40 stations d'épuration qu'il doit rénover et financer sous les injonctions de l'État pour n'être pas dans les standards. La facture d'eau augmentera à nouveau de 10 % sur son secteur. Une nouvelle hausse rendue possible grâce au vote des 130 élus concernés. Il aurait pu choisir de ne rien faire, mais il veut assumer ses responsabilités. Néanmoins, la question du coût reste posée.

Mme MATYKOWSKI explique que la ligne « assainissement » inclut le pluvial. Il est vrai que de gros dossiers arrivent sur la fin du 11^{ème} Programme d'Intervention. Des collectivités n'ont pas encore pris la dimension de la compétence « gestion du pluvial ». Elle félicite sur ce point Noréade qui élabore des schémas directeurs sur ces sujets. En effet, l'infiltration en amont signifie moins d'eau pluviale à gérer pour la station.

Elle ajoute que la totalité des crédits des années 2019 à 2024 a été engagée sur le 11^{ème} Programme. Cela signifie que si l'Agence avait augmenté les taux de subvention – ce qu'elle a fait sur les deux dernières années – elle aurait dû accepter moins de dossiers. Elle rappelle également l'existence d'avances et d'une aide supplémentaire de 15 % au titre de la solidarité territoriale.

Elle poursuit en soulignant que l'Agence a augmenté, de fait, les taux de subvention de 5 % au minimum sur le 12^{ème} Programme puisqu'elle a conservé les taux de 2024 en parallèle de l'augmentation des coûts plafond. Enfin, grâce à l'élargissement de l'aide supplémentaire de solidarité territoriale, un plus grand nombre de communes bénéficieront des 15 % supplémentaires même si elles ne sont pas toutes dans le périmètre du SIDEN-SIAN. Cela signifie que les remarques ont été prises en compte dans le 12^{ème} Programme.

Elle conclut en soulignant que le Plan Eau étant très fléché sur le petit cycle (fuites dans les réseaux d'eau potable, assainissement, etc.), il connaît, en proportion, une plus grande augmentation que le grand cycle.

M. DEFLESSELLE rappelle à Monsieur **RAOULT** que s'il souhaite réhabiliter ses stations, il n'a pas droit à 20 % en raison de la déduction de l'existant.

Mme MATYKOWSKI confirme la mise en place de la gestion patrimoniale. Il est logique que le remplacement d'un réseau d'eau potable soit géré par un bon niveau du prix de l'eau. La même logique s'applique aux stations d'épuration avec la prise en compte de l'augmentation de la population ou d'un besoin d'amélioration du process. La prise en charge est partielle puisqu'elle ne porte effectivement pas sur la partie « renouvellement ». En revanche, elle est totale sur la partie « amélioration du process ».

M. LEVEUGLE fait le vœu, une nouvelle fois, que dans le cadre du 12^{ème} Programme, les appels à projets soient élaborés en concertation avec tous les acteurs concernés pour être plus efficaces et les budgets mieux consommés.

Mme VASSANT demande des solutions pour les stations d'épuration défaillantes. Trop de stations débordent avec des conséquences, non pour la station, mais pour l'agriculture en induisant des données communes mauvaises. La situation demande des réponses urgentes qu'il pleuve ou pas.

M. le Président FLAJOLET le note, mais fait observer que lorsqu'une station d'épuration ne fonctionne pas parce qu'elle fait passer 90 % d'eau de pluie et 10 % d'eaux usées, il ne faut pas s'interroger sur la station, mais sur la qualité des outils menant à la station. Par ailleurs, l'Agence finance les déconnexions et les bassins d'orage. Il existe un vrai problème structurel. Que ce soit dans l'agriculture, dans l'industrie ou dans les collectivités locales, la question posée est la disponibilité d'une ressource consommable. Personne n'a l'air choqué ou inquiet quand le préfet de région précédent dit à l'Agence qu'il va manquer plusieurs millions de m³ d'eau pour alimenter le Dunkerquois en cours de signature de contrats mirobolants pour son développement économique. La population de Dakar s'étonne d'avoir de l'eau au robinet, en France, c'est de ne pas en avoir. Il comprend que Monsieur **RAOULT** s'insurge en s'inquiétant de savoir comment Noréade va équilibrer ses comptes. Il est à la solution de la concentration des problèmes des collectivités qui n'ont pas su, à un moment donné, prendre le problème à bras-le-corps. Il faut que les élus le reconnaissent aussi. Ces propos ne sont pas un reproche, mais saluent le travail mené depuis 30 ans par Monsieur **RAOULT** où il a été souvent seul à prêcher dans le désert.

M. RAOULT souligne que respecter toute la réglementation entraîne chaque année des surcoûts. Son syndicat est implanté à 90 % en zone rurale pour 1 million d'habitants en ayant un réseau trois fois plus long que celui de la MEL pour la même population. S'il veut mener les travaux nécessaires, par exemple, le renouvellement de 1 % du réseau par an, le prix de l'eau de 6,50 €/m³ ne suffit pas. Ce taux est aujourd'hui de 0,7 % malgré tous les efforts engagés. Tout le monde

fait de beaux discours, mais la réalité concrète, financière, est celle-là sans compter qu'étant en régie, le SIDEN-SIAN Noréade ne distribue pas de dividendes. Tous les profits retournent à l'investissement.

M. le Président FLAJOLET ajoute à l'adresse de Monsieur RAOULT que ses problèmes d'investissement viennent de certaines collectivités - certes minoritaires - n'ayant strictement rien fait, mais qui devant le mur d'investissement n'ont trouvé que Noréade comme réponse.

Mme MAMETZ réfute cette façon de voir, même s'il existe effectivement quelques cas importants. L'ensemble des communes rurales du Nord ayant adhéré au SIDEN-SIAN et ce, depuis longtemps, ont chacune leur réseau d'assainissement collectif lorsque c'est possible. Toutes seront raccordées à une station d'épuration à horizon 2026 puisque le taux de desserte est actuellement de 99,99 %. Des programmations sont également prévues tous les ans pour les communes du Pas-de-Calais et de l'Aisne. Le problème est la réglementation. Elle cite notamment la révision de Directive Eaux Résiduaire Urbaines (DERU) qui va être transposée et qui nécessitera une rénovation de certaines stations d'épuration. Les exigences sont énormes. La chance du syndicat est de regrouper 750 communes, donc d'être important, et pouvoir ainsi mutualiser des équipements. Reste une réalité économique lors de l'ouverture des appels d'offres avec un coût en hausse de 50 %. Ce sera vrai pour d'autres opérateurs comme la MEL. Le budget d'une station d'épuration de 500 000 EH est de l'ordre 700 M€. Ils répondent encore à la réglementation en cours, mais il sera question demain d'investissements colossaux pour traiter les microplastiques, les micropolluants, etc.

M. BARBIER pose la question de la notion même du tout-à-l'égout. Au début du XXe siècle, il était question du « tout à la rue » où la pluie se chargeait de nettoyer. L'invention des égouts a permis d'évacuer les eaux usées dans les rivières. Dans 50 ans, les générations futures les accuseront de ne pas s'être occupés de cette question. Il pense qu'il serait utile de mener un travail de sensibilisation et d'information pour dire que le tout-à-l'égout n'est ni une poubelle pour les particuliers ni pour les collectivités, notamment celles encore en unitaire. Les rejets dans les stations et les milieux naturels sont catastrophiques par la quantité et la composition des eaux qui dégradent le bon état écologique des masses d'eau. Il suggère la création d'un programme ou d'un appel à projets auprès des collectivités et des structures associatives qui souhaitent sensibiliser sur ce sujet.

M. le Président FLAJOLET en réponse à Monsieur BARBIER, estime qu'il s'agit de la phase suivante.

Il retient des échanges entendus un appel direct à Monsieur le Sénateur CARDON afin qu'il porte le souhait unanime que l'État ne procède pas au prélèvement sur le budget de l'Agence et supprime le plafond de dépenses afin de permettre de mieux appréhender le mur d'investissements qui se dresse devant elle et les demandes de solidarité dont elle fait l'objet.

7 - ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE ÉTAT DES LIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE

Monsieur PENISSON présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°7 « État d'avancement de l'étude état des lieux socio-économique ».

Mme MATYKOWSKI souligne le souhait d'avoir un nombre d'ateliers territoriaux plus importants, six au lieu de trois. En revanche, tous les ateliers n'ont pas été sans poser des difficultés.

Remarques et débats :

M. STOTER fait remarquer que ces groupes « ateliers » ont réuni suffisamment d'acteurs permettant une diversité d'approches sur la manière d'envisager l'avenir. Après sa participation au groupe concernant le bassin Somme, deux événements revêtent une importance à ses yeux : en matière de projection, la manière dont chacun imagine l'avenir en fonction de sa propre perception et ce qui sera réellement. Il souhaite du courage à ceux qui devront compiler les observations en raison des distorsions qui sont apparues. Sans revenir sur les débats précédents concernant l'assainissement, il souligne qu'il est question du même état d'esprit. Il y a d'un côté le souhait, de l'autre ce qui peut se passer avec des lenteurs, des lourdeurs, sans compter des événements imprévus et inéluctables. Il fait sienne la citation de Pierre DAC « la prévision est difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir ».

M. le Président FLAJOLET pense qu'ils n'ont pas encore mesuré le dérèglement climatique qui est devant eux. Toute la problématique des inondations qui les occupe depuis 18 mois sera peut-être la problématique de l'étiage dans trois mois. Il pose la question de savoir quoi faire de l'eau quand il y en a trop et comment faire quand il n'y en a pas assez.

5 - RESTITUTION DE L'ÉVALUATION DE POLITIQUE PUBLIQUE SUR LES COURS D'EAU

Monsieur PENISSON présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°5 « Restitution de l'évaluation de politique publique sur les cours d'eau ».

Mme MATYKOWSKI précise que l'Agence avait engagé des évaluations de politiques publiques dans la perspective, notamment, de l'écriture du 12^{ème} Programme avec le souhait de restituer le bilan de ces évaluations. Elle précise que l'exercice n'est ni courant, ni simple à faire, mais il est très instructif de mesurer les effets de l'argent public investi au regard des objectifs voire de s'interroger sur les objectifs mêmes, leur précision, le nombre suffisant d'indicateurs pour mesurer la trajectoire.

Pas de remarque.

6 - RESTITUTION DE L'ÉTUDE DE SUIVI SCIENTIFIQUE MINIMAL RÉALISÉE AU DROIT DES TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE AGENCE

Monsieur JOURDAN présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°6 « Restitution de l'étude de suivi scientifique minimal réalisée au droit des travaux sous maîtrise d'ouvrage Agence ».

Remarques et débats :

M. STOTER souligne que l'Humain a profondément modifié le réseau hydrographique du bassin Artois-Picardie même s'il s'emploie quelquefois à revenir à un état plus naturel et il faut faire en sorte que cette restauration écologique des cours d'eau permette une hydromorphologie correcte, gage d'un écoulement serein pour la circulation des poissons et des matériaux véhiculés par ces cours d'eau. Il pense que cela signifie aussi que la nature avait prévu des débordements possibles à certains endroits. S'y opposer a souvent amplifié les phénomènes en aval. Même si la nature est résiliente, il invite à toujours être très attentif aux interventions envisagées. Il se réjouit que le 12^{ème}

Programme d'Intervention de l'Agence s'engage résolument dans ce sens. Il signale toutefois que les maîtres d'ouvrage sont nombreux. Il faudra convaincre et faire partager des idées qui ne sont pas toujours admises de prime abord sur ce qu'il y a lieu de faire sur les cours d'eau. Un problème déjà rencontré et qui le sera encore.

Il trouve intéressante l'évaluation menée sans pour autant tomber dans l'autosatisfaction. Il en retient le faible degré de connaissance, de formation et d'information des élus sur la thématique de l'eau. Élus auxquels il appartient. Il s'inscrit dans la perspective des prochaines élections et l'arrivée de nouveaux élus en considérant que l'eau n'occupe pas la place qu'elle devrait avoir dans les débats entre élus y compris dans les échanges sur les orientations souhaitées pour le territoire. Le développement territorial est souvent ce qui guide les élus en laissant la préoccupation de l'eau aux dernières places. Il illustre ses propos avec ce qu'a dit précédemment Monsieur le Président FLAJOLET sur l'équation entre les projets du Dunkerquois et la disponibilité de la ressource en eau.

Il s'arrête également sur la place centrale que tient l'animation territoriale. Il demande de faire confiance aux acteurs locaux et pas seulement aux élus. Certes, ils n'ont pas toutes les solutions, mais ils ont besoin d'ingénierie, d'expertise, d'accompagnement et surtout d'écoute. Il le dit d'autant plus qu'en tant que Président de CLE, un parlement de l'eau, l'avis de chacun des acteurs est essentiel. À l'heure de s'engager dans une démarche de sobriété, il sera nécessaire que chaque acteur puisse exprimer sa vision et ses engagements. Il reste optimiste, positif en croyant à la réussite pour l'avenir, mais tel Sisyphe qui n'a jamais fini de hisser son rocher, il ne faut pas se décourager et continuer à œuvrer pour la restauration écologique des cours d'eau, les démarches de sobriété ou l'usage partagé.

M. le Président FLAJOLET observe que la question du savoir est fondamentale. La rencontre permanente des soucis du patrimoine qu'est la nature dans l'ensemble de sa biodiversité et les utilités de la vie économique, relationnelle, agricole doit être favorisée afin de ne pas s'enfermer dans un couloir en ignorant les autres. Il souligne le travail important qui reste à mener pour le 12^{ème} Programme en considérant que les bonnes orientations ont été prises et en espérant aller ainsi vite et loin.

Mme MATYKOWSKI rebondit sur le sujet de la formation des élus qui fait l'objet d'une réflexion s'inscrivant dans une logique d'ateliers. La date, en prenant en compte la perspective des élections 2026, reste encore à déterminer. Ces ateliers doivent permettre un échange, un retour d'expériences et d'avis sur plusieurs thématiques.

M. BRANGER confirme la complexité des sujets qui nécessitent, pour être correctement appréhendés, la concertation avec les élus qui sont les décideurs locaux. La réflexion menée en interne n'est pas tout à fait aboutie, mais l'Agence proposera des cycles pour accompagner les élus à mieux comprendre les enjeux et avoir les clés pour prendre des décisions les plus pertinentes possibles. Cependant, au-delà de l'aspect politique, il reste les problématiques foncières, juridiques, parfois financières qui peuvent se poser. Pour autant, commencer par travailler sur la compréhension des enjeux est un premier pas important.

M. BARBIER estime qu'il existe une difficulté réelle à donner une vraie valeur à l'eau. Les inondations de l'hiver dernier ont suscité chez la population une demande de compréhension et de connaissance à la fois sur le fonctionnement hydraulique et la gestion de l'eau entre le bassin-versant et la mer. Les habitants ont vécu et ressenti ce qu'une bonne gestion de l'eau pouvait faire pour eux. Quand tout va bien, il est extrêmement difficile de mobiliser sur l'enjeu ou le vrai prix de l'eau. Qu'elle vienne à manquer au robinet ou que sa qualité pose problème, la levée de boucliers provoquera des difficultés aux structures en charge de la gérer. Les mêmes questions de savoir « quoi faire et avec qui » se poseront qu'il y ait trop ou pas assez d'eau.

Le questionnement sur le programme ne concerne pas seulement les élus, mais aussi les habitants qui n'ont pas conscience de la valeur de l'eau. La préservation de l'eau est un message difficile à faire passer.

M. PATRIS constate la même difficulté au sujet de l'air. Il remercie Monsieur JOURDAN d'avoir parlé de l'air, mais relève une erreur concernant les capteurs sur les tourbières de CO2. Ce n'est pas un relevé de qualité de l'air, mais du climat. Il est important de différencier les deux dont les actions peuvent s'avérer antagonistes. En revanche, l'intersection des trois cercles « air-eau-sol » donne et définit l'indicateur de zone humide avec sa biodiversité d'où l'intérêt de penser de manière globale.

8 - BILAN ET PERSPECTIVES EN MATIÈRE D'ACTION INTERNATIONALE

Madame DERICQ présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°8 « Bilan et perspectives en matière d'action internationale ».

Pas de remarque.

9 - BILAN ET PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE LA JEUNESSE

Madame DERICQ présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°9 « Bilan et perspectives en matière de mobilisation de la jeunesse ».

M. LEDOYEN complète la présentation.

Il annonce que le Parlement Français des Jeunes pour l'Eau va voir le jour. Il s'inspire largement de celui du bassin Artois-Picardie créé, il y a une vingtaine d'années. Son annonce a été faite au mois de novembre, à Riyad, lors du sommet One Water Summit, le sommet mondial de l'eau. Il se tiendra courant juin 2025 à Nice en parallèle de la conférence sur les océans.

Il lance un appel aux jeunes intéressés ou que les membres du Comité peuvent connaître pour déposer leur candidature. Ce parlement s'inspire des Comités de Bassin et essaiera d'avoir une représentativité la plus large possible. Il ne concerne pas seulement de jeunes professionnels, mais aussi des étudiants, des jeunes engagés dans le milieu associatif recoupant des domaines d'études et d'activité qui touchent à la fois aux sciences techniques et humaines, en somme tous les domaines de la vie citoyenne et publique. Il précise que l'ONU considère que la limite pour être jeune est 30 ans, le seuil de l'INSEE choisi pour ce parlement est de 26 ou 27 ans. Il espère que certains membres du Comité de Bassin candidateront ou du moins qu'il y aura des retours d'expériences et des parrainages avec l'idée de transmettre ce modèle de la part des administrateurs engagés vis-à-vis des jeunes. Il n'y a pas qu'être membre de ce parlement qui compte, mais aussi toute la démarche pédagogique, la transmission et l'action.

10 – LES AIRES ÉDUCATIVES

Monsieur BERTRAND présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°10 « Les aires éducatives ».

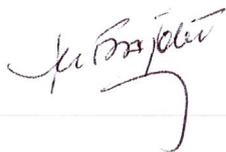
Pas de remarque.

M. le Président FLAJOLET rappelle la cérémonie des 60 ans de l'Agence de l'Eau qui aura lieu le 21 janvier 2025 à Douai.
Il clôt la séance à 12 h 20.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE BASSIN**

André FLAJOLET



Isabelle MATYKOWSKI





Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 13 DÉCEMBRE 2024

LISTE D'EMARGEMENT

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Député (Titulaire)	BEURAIN José <i>(JO 22/11/2024)</i>	Excusé	
Député (Suppléant)	TANGUY Jean-Philippe <i>(JO 22/11/2024)</i>	Excusé	
Sénateur (Titulaire)	CARDON Rémi	Présent	
Sénateur (Suppléant)	<i>DEMILLY Stéphane / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
Régions / Hauts de France	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	Mandat à Mme SAVAREGO
	VANNOBEL Bernadette	Excusée	
Départements / Nord	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	
Départements / Aisne	MOLET Delphine	Excusée	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)	STOTER Jean-Jacques	Présent	
	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPA GE)	<i>MALLET Dominique / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
	ROUZE Thierry	Présent	
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	FLAMENG T Georges	Présent	
	STAELEN Edith	Présente	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
	<i>PAGERIE Marie-Claude / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
	RAOULT Paul	Présent	
	TELLIEZ Nathalie	Présente	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	BEZIRARD Alain	Excusé	
	LEMAIRE Patrick	Présent	
	OGIEZ Gérard	Présent	
	SAVAREGO Isabelle	Présente	
Communes du littoral ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes du littoral	<i>DACHICOURT Pierre-Georges / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
	RINGOT Bertrand	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Excusée	
	FLAJOLET André - Président du CB	Présent	
	LECLERCQ Jérôme	Excusé	
	<i>LESNE Marie-Sophie / Vacant (En cours de remplacement)</i>	/	
	MAMETZ Danielle	Présente	
	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FONTAINE Jean-Paul	Excusé	

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	LUGEZ Geneviève	Excusée	
	HUGENOBLE Eric	Présent	
	PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	BIGNON Jérôme	Excusé	
	BURROW Coralie	Présente	
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc - Vice-Président du CB	Présent	
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
	SAILLIOT Pascal	Présent	
Instances cynégétiques	REGIN Simon	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
	SIX Alain	Présent	
Personnes qualifiées	FAICT Olivier	Excusé	
	MORICE Laurence	Excusée	
	NORRANT Caroline	Présente	
	LEDOYEN Alexandre	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)			
Agriculture	CRETE Françoise	Excusée	Mandat à M.LEVEUGLE
	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique	PROUST Jean-Louis	Excusé	
Sylviculture	ANSELIN Hubert / Vacant (En cours de remplacement)		
Aquaculture	TROIN Bernard	Présent	
Pêche maritime	RICARD Morgane	Excusée	
Conchyliculture	QUINAULT Philippe / Vacant (En cours de remplacement)		
Tourisme	LEPINE Francis	Présent	
Industrie	VERMEULEN Marc	Présent	
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	BOUCHAIN Judith - Vice-Présidente du CB	Présente	
	LE SERRE Odile	Présente	
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	VASSANT Charlotte	Présente	
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	MATHIEU Thibaud	Excusé	Mandat à M.VERMEULEN
Distributeur d'eau	MESSERIG Jean-Philippe	Présent	
Producteur d'électricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie (HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand			Mandat DREAL
DREAL HDF, délégué de Bassin LABIT Julien <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par : Mme CLERMONT-BROUILLET Florence, Accompagnée de : M. RAOUL Christophe, M. PREVOST Olivier, Mme GAFFET Nathalie et M. CLERC François
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. GRAVES Arnaut
DRAAF HDF DESMET Björn <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord MORDACQ Franck <i>ou son représentant</i>		Excusé	
Rectrice de région académique CABUIL Valérie <i>ou son représentant</i>		Excusée	Représentée par M. IMPORTUNO Frédéric
Directeur Interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord THOMAS Hervé <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. CZEKANSKI Cyril
Directeur Territorial NPDC de VNF RYCKEBUSCH Gilles <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. BOURSEAU Mathieu
Directeur Régional HDF du BRGM DAUPLY Xavier <i>ou son représentant</i>		Excusé	Mandat DREAL
Directeur Délégué de l'IFREMER DANIEL Jean-Marc <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. HARLAY Xavier
Délégué Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres VAN DE MAELE <i>ou son représentant (Directeur du CELRL)</i>		Excusé	Représenté par Mme MELENEC Gwenaële
Directeur de l'ARS des HDF GILARDI Hugo <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par Mme FIORI Marie
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque GEORGES Maurice <i>ou son représentant</i>		Excusé	
Directeur Régional de l'OFB HDF M. BERTRAND Patrick <i>ou son représentant</i>		Présent	
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord FERET Luc <i>ou son représentant</i>		Excusé	Représenté par M. LEVARDON Brian
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC BARDY Catherine <i>ou son représentant</i>		Présente	
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Représentant titulaire au CA	PENISSON Bruno	Présent	
Représentant suppléant au CA	VERHAEGHE Séverine	Présente	
Membres Consultatifs			
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Excusée	
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (CA)	LIARD Stéphane	Excusé	
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie	DINGREMONT Benoît	Excusé	
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	GAUME Bertrand	Excusé	
Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	MATYKOWSKI Isabelle	Présente	

Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
DECAMPS Suzy	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
UNANOA Sophie	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
DERICQ Christine	Présente
VALENTIN Raphaël	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente
HOARAU Timothé	Présent
Externes	
DUMMER Isabelle (Prestataire PV - H2COM)	Présente

La réunion est présidée par Monsieur André FLAJOLET.

Le président ouvre la séance à 09 h 34.

POINTS DÉCISIONNELS

1 - Fonctionnement et Approbations

1.2 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Comité de Bassin Artois-Picardie du 15 octobre 2024

Remarque (ne portant pas sur une demande de modification du procès-verbal et de son relevé de décisions) :

Monsieur DEFLESSELLE indique que le procès-verbal mentionne le remplacement des redevances existantes par trois nouvelles. Il fait part du courrier de l'EPTB de Somme – AMEVA reçu seulement quelques jours auparavant, demandant aux collectivités de procéder aux délibérations nécessaires à l'application de ces redevances 2025. Il s'étonne de ne pas avoir été informé plus tôt de cette procédure par le Comité de Bassin.

En réponse, il a été rappelé que ni l'Agence, ni le Comité de Bassin n'ont à se prononcer sur l'action de l'EPTB ni à se substituer au travail des instances intermédiaires. De nombreux webinaires ont été consacrés à la réforme des redevances. Nonobstant, une délibération est effectivement nécessaire, et Madame MATYKOWSKI a proposé à Monsieur DEFLESSELLE de revoir ce point avec lui, en aparté de la séance.

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Comité de Bassin du 15 octobre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

1.3 - Validation du procès-verbal de la dernière Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 8 novembre 2024

Pas de remarque.

Le procès-verbal de la dernière Commission Permanente de l'Action Internationale et Développement Durable du 8 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Groupe de travail du Comité de Bassin Artois-Picardie du 3 septembre 2024

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Groupe de travail du Comité de Bassin Artois-Picardie du 3 septembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION

1.1 - Calendrier des instances 2025

Pas de remarque.

Arrivée en séance de Madame VASSANT à 9 h 40

POINT DÉCISIONNEL

3 - Avis du Comité de Bassin dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) du bassin Artois-Picardie

Présentation du dossier par Mme GAFFET

Arrivées en séance de Madame MAMETZ, Monsieur FLAMENGT à 9 h 51, Madame TELLIEZ à 9 h 59

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques et questions concernant le déploiement et les modifications apportées au réseau Vigicrues :

La suppression de la station Vigicrues installée sur la commune de Steenvoorde (59) et son remplacement par un dispositif moins performant suscite l'inquiétude. Deux précisions ont été apportées : d'une part, l'ajout d'une nouvelle station Vigicrues en aval de la commune, à Houtkerque (59) sur l'Ey Becque. D'autre part, le fait que la station n'est pas supprimée en tant que telle. Seule sa gestion est transférée à l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), sa maintenance continue d'être assurée par la DREAL.

Les représentants du monde agricole ont déploré de ne pas avoir été consultés au regard du rôle qu'ils jouent dans la protection des inondations et la précision des outils connectés dont ils disposent. L'explication donnée est que les chambres d'agriculture ne font pas partie des entités qui sont consultées. En revanche, le Comité de Bassin a relayé leur avis sur le document.

La limitation des appareils de mesure à 50 m³/s s'explique par le caractère exceptionnel des crues de 2023 qui, par une ampleur jamais atteinte, ont dépassé la courbe de tarage, c'est-à-dire la conversion hauteur/débit usuelle. En dépit d'un travail de terrain en continu pour rehausser les capteurs au fur et à mesure de la montée des eaux, certains, rendus inaccessibles, ont été entièrement submergés. Néanmoins, la conversion de la hauteur en débit avec une courbe de tarage utilisée par la plupart des stations fait partie des données les plus fiables.

Ces crues majeures ont également touché le territoire belge limitrophe et renforcé le besoin de créer un système d'alerte local commun transfrontalier à l'échelle du grand bassin de l'Yser comprenant un tiers des superficies en France et deux tiers en Flandre belge.

Concernant le bilan chiffré des inondations de l'hiver 2023-2024, il s'élève aujourd'hui à 293 M€ mobilisés par l'État et l'Agence de l'Eau, dont 57,8 M€ d'indemnisation pour l'agriculture.

Enfin, le maintien de l'indicateur de la Laquette a été demandé en raison de sa position et son utilité au sein du bassin de la Lys.

L'avis du comité de bassin dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) du bassin Artois-Picardie reçoit un avis favorable à l'unanimité moins 1 voix contre (Mme VASSANT), sous réserve de garder la Laquette dans le réseau de surveillance individualisé.
--

POINTS D'INFORMATION

4 - État des Lieux

4.1 - Point d'étape sur les avancées de l'état des lieux

Présentation du dossier par M. EUVERTE

Pas de remarque.

4.2 - Concertation technique sur l'état des lieux

Présentation du dossier par M. EUVERTE

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

La démarche initiée comporte deux volets distincts : une consultation ouverte au grand public qui durera six mois et une concertation prévue sur quatre mois, menée auprès du public institutionnel.

Les données objectivées, compilées et synthétisées par l'Agence de l'Eau seront analysées en Secrétariat Technique de Bassin (STB) et restituées en instance de bassin durant le dernier trimestre de l'année 2025. Elles apporteront un éclairage plus précis sur le niveau des pressions du bassin Artois-Picardie.

4.3 – Bilan du programme de Mesures à mi-parcours

Présentation du dossier par M. RAOUL

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

Le rôle essentiel des stations d'épuration et la nécessité de leur bon fonctionnement tant pour les milieux naturels qu'agricoles a été mis en avant. Cette nécessité se heurte à deux réalités : le nombre important des stations nécessitant des travaux pour vétusté, sous-dimensionnement ou en réponse aux normes de plus en plus nombreuses. Des budgets d'autant plus conséquents sont à engager d'autant que les coûts ont augmenté de 50 % en trois ans.

C'est pourquoi l'insuffisance du taux d'aide de 20 % de même que la logique de gestion patrimoniale défaillant l'existant du périmètre pris en compte sont, pour certains, des freins au renouvellement pourtant essentiel des infrastructures. Certaines régions vont procéder à une nouvelle hausse des tarifs d'eau afin d'assurer une partie des financements nécessaires. Reste que la défaillance de nombreuses stations a des conséquences directes sur l'agriculture. Pour autant, lorsqu'une station reçoit en réalité 90 % d'eau de pluie pour seulement 10 % d'eaux usées, la défaillance vient moins de la station que des équipements qui y conduisent. Les collectivités ont une part de responsabilité dans l'insuffisance des investissements qu'elles auraient dû faire depuis longtemps.

L'élargissement successif des compétences de l'Agence de l'Eau depuis sa création a fait l'objet d'un constat : la part de crédit plus grande accordée au grand cycle de l'eau et le financement de la biodiversité par la facturation de l'eau. Or, les deux missions premières des Agences étaient la distribution de l'eau potable sur tout le territoire français et le traitement des eaux usées. Deux missions qui, pour certains, semblent aujourd'hui oubliées dans la répartition des financements.

Les réponses apportées à ces remarques se résument en quelques points : la totalité des crédits ayant été engagée sur le 11^e Programme signifie qu'une augmentation des taux de subvention aurait entraîné, in fine, moins de dossiers acceptés. Pour autant, en conservant les taux de 2024 pour le 12^{ème} Programme et en ayant augmenté les coûts plafonds, l'Agence augmente, de fait, les taux de subvention de 5 % minimum. Plusieurs autres mesures viennent renforcer le soutien financier comme l'aide supplémentaire de 15 % au titre de la solidarité territoriale qui concernera un plus grand nombre de communes. Enfin, le Plan Eau en fléchissant le petit cycle (fuites dans les réseaux d'eau potable,

assainissement, etc.), lui confère, en proportion, une part plus accrue que le grand cycle. Confirmation est donnée que la logique de gestion patrimoniale a introduit une différence dans les aides attribuées aux stations d'épuration. Elles sont partielles puisque ne concernent pas la part de « renouvellement » mais sont totales sur l'amélioration du process.

Il a été également question du tout-à-l'égout qui, en supplantant le « tout à la rue », a pu paraître comme un progrès. Mais les rejets dans les rivières ont suscité une pollution importante d'où la suggestion d'organiser une action de sensibilisation et d'information pour rappeler que le tout-à-l'égout n'est pas une poubelle, ni pour les particuliers ni pour les collectivités.

Ces échanges et le mur d'investissements qui se dresse devant eux plaident une nouvelle fois pour que l'État ne procède pas au prélèvement de trésorerie prévu et supprime le plafond de dépenses.

7 - État d'avancement de l'étude état des lieux socio-économique

Présentation du dossier par M. PENISSON

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

La distorsion entre les souhaits de chacun et la réalité de ce qu'il advient a été soulignée. Cette incertitude touche également l'impact du dérèglement climatique et la problématique de gestion du « trop » ou « trop peu » d'eau.

5 - Restitution de l'évaluation de politique publique sur les cours d'eau

Présentation du dossier par M. PENISSON

Pas de remarque.

6 - Restitution de l'étude de suivi scientifique minimal réalisée au droit des travaux sous maîtrise d'ouvrage agence

Présentation du dossier par M. JOURDAN

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

L'être humain a profondément modifié le réseau hydrographique du bassin Artois-Picardie même s'il s'emploie quelquefois à le faire revenir à un état plus naturel qui restaure une meilleure hydromorphologie des cours d'eau. Le 12^{ème} Programme va dans le sens de plus de prudence et de réflexion quant aux interventions envisagées. Elles peuvent, en effet, provoquer l'inverse du but recherché. La difficulté sera le nombre de maîtres d'ouvrage à convaincre et le partage d'idées qui ne sont pas toujours admises de prime abord.

Le sujet de l'eau n'occupe pas la place qui devrait être la sienne dans les débats des élus quant à l'orientation de leur territoire. Il vient bien souvent loin derrière le développement territorial. La connaissance et la formation des élus aux thématiques et aux enjeux de l'eau sont au cœur d'une réflexion menée par l'Agence et qui pourrait prendre la forme d'ateliers. Ces ateliers seraient aussi un maillon supplémentaire dans la concertation indispensable à mener avec les décideurs locaux.

Même si les inondations de l'hiver dernier ont suscité chez la population un intérêt et une demande de compréhension de la gestion de l'eau et des mécanismes hydrauliques, il est toujours aussi difficile de donner une vraie valeur à l'eau et de mobiliser autour de ses enjeux. Pourtant, les questions soulevées quant aux moyens et aux acteurs en charge de l'eau se poseront de la même façon qu'il y en ait trop ou pas assez.

8 - Bilan et perspectives en matière d'action internationale

Présentation du dossier par Mme DERICQ

Pas de remarque.

9 - Bilan et perspectives en matière de mobilisation de la jeunesse

Présentation du dossier par Mme DERICQ

Monsieur LEDOYEN complète la présentation. Il fait part de la naissance du Parlement Français des Jeunes pour l'Eau annoncée en novembre dernier lors du sommet One Water Summit, le sommet mondial de l'eau, à Riyad. Ce parlement s'inspire de celui du bassin Artois-Picardie créé, il y a une vingtaine d'années avec une représentativité la plus large possible à l'image des Comités de Bassin. Il lance un appel aux jeunes intéressés qu'ils soient dans la vie active, étudiants ou engagés dans le milieu associatif relevant de tous les domaines de la vie citoyenne et publique. Enfin, il souligne l'importance des retours d'expériences, des parrainages et du rôle de transmission que peuvent apporter les membres du Comité de Bassin.

10 - Les aires éducatives

Présentation du dossier par M. BERTRAND

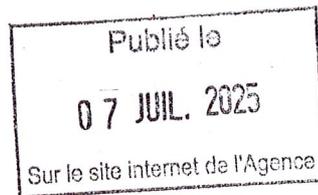
Pas de remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE BASSIN

André FLAJOLET



Isabelle MATYKOWSKI

